



République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret
Arrondissement d'Orléans
Commune d'Ingré

DECISION N° DC.20.009
Annule et remplace la décision DC.20.005
portant sur la

**Demande de subvention au titre de la Dotation d'équipement des
territoires ruraux (DETR) pour l'extension du cimetière d'Ingré**

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 mai 2018 en ce qu'elle autorise le Maire à demander, par délégation, à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions, de fonctionnement ou d'investissement, dans le domaine des travaux, des fournitures et des services, et sans limite de montant,

Vu l'appel à projet 2020 de la préfecture,

DECIDE

Article 1^{er} : La ville d'Ingré doit réaliser l'extension de son cimetière afin de créer de nouveaux emplacements pour des caveaux, ainsi que pour des caves urnes.

La Ville d'Ingré dispose actuellement d'un cimetière. Ce projet consiste en une extension du cimetière actuel. Une emprise foncière est disponible et prévue au PLU pour ce projet.

Le cimetière est situé au croisement de la rue de la Vallée et de la rue de La Chapelle.

Ce projet est éligible à la DETR.

Article 2 : Le coût prévisionnel du projet est de 312 450,32 € HT.

La demande de subvention porte sur un montant de 109 357,61 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Montant H.T.	%
DEPENSES :		
M.O	0 €	0 %
Travaux	312 450,32 €	100 %
Total dépenses :	312 450,32 €	
RESSOURCES :		
Département (dossier déposé pour 2020) :	100 000,00 €	32 %
DETR :	109 357,61 €	35 %
Autofinancement (dont emprunt) :	103 092,71 €	33 %
Total des ressources :	312 450,32 €	

Article 3 : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

Article 4 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 5 : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Loiret et de la région Centre Val de Loire.

A Ingré, le **07 JAN. 2020**



Le Maire

Christian DUMAS

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :

Publié ou notifié-le : **07 JAN. 2020**

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Acte à classer

DC-20-009

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2020-01-07T15-17-08.00 (MI221170902)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20200107-DC-20-009-AU (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Annule et remplace la décision DC.20.005 - dem
de subvention au titre de la dotation d'équipeme
ruraux pour l'extension du cimetière d'Ingré

Date de décision : 07/01/2020



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. Demandes de subvention.

Acte : DC.20.009 - Annule et remplace la dc-20-005 - subvention DETR cimetière 2020.PDF **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 07/01/20 à 15:17

Par LE TUMELIN Sylvie

Transmis

Date 07/01/20 à 15:17

Par LE TUMELIN Sylvie

Accusé de réception

Date 07/01/20 à 15:22